POUR
UN SERVICE PUBLIC
FERROVIAIRE DE QUALITE

Correspondance : 72 rue de la République – 76800 SAINT ÉTIENNE DU ROUVRAY
Blog : www.convergence-nationale-rail.fr

L'ATMOSPHERE EST MALADE !
UN REMEDE
LE RAIL PUBLIC !

Les enjeux de la pollution

Les pics de pollution durables qui ont frappé de nombreuses agglomérations et les Alpes, asphyxiées par le trafic de poids lourds, illustrent l'urgence de mesures immédiates et à long terme pour restreindre la circulation automobile au profit du Fret SNCF y compris pour les déplacements de proximité. Le gouvernement et la direction de la SNCF persistent dans leur fuite en avant anti-écologique et anti-sociale en matière de politique de transports. L'illustrent, entre autres, le nouveau plan de suppression de postes prévu à la SNCF, l'abandon de subventions aux associations cyclistes par le ministère de l'écologie, sur laquelle le gouvernement a toutefois dû revenir en grande partie devant le tollé suscité par la décision, ou la volonté d'effacer toute référence légale à l'écotaxe (gelée mais non abrogée). Quelle contradiction entre les mesures palliatives pour limiter la pollution en restreignant ponctuellement la circulation routière et la relance du réseau autoroutier, le refus de toute taxation du fret routier, le refus de faciliter réellement les déplacements des cyclistes (notamment en favorisant la complémentarité du vélo avec les transports urbains et le chemin de fer) ! Et quelle contradiction entre la gratuité ponctuelle des transports en commun en cas de forte pollution et les hausses continuelles de tarifs du transport urbain et du train qui, combinées à la dégradation du réseau ferré et à l'absence d'investissements suffisants dans les transports collectifs de proximité, dissuadent les usagers de les emprunter !

Les conséquences nocives des cars Macron

Les restructurations qui secouent déjà les compagnies de car « Macron » montrent concrètement les conséquences sociales désastreuses de la concurrence dans le domaine des transports, totalement faussée par le surinvestissement en faveur des

routes (que l'austérité ne concerne nullement), le sous-investissement dans le réseau ferré et le refus de reprise de sa dette par l'État ; elles montrent également l'incapacité de ces liaisons routières à desservir décemment les territoires où le chemin de fer a été marginalisé voire éliminé. La Convergence Nationale Rail réaffirme qu'un réseau ferroviaire dense, maillé et modernisé est indispensable pour répondre aux besoins de la population. Pour mettre fin aux attaques continuelles contre le Service Public du rail et restaurer un tel réseau ferré efficace et finement exploité, la mobilisation des cheminots et des usagers s'avère plus que jamais nécessaire.

Des mobilisations convergentes et payantes

Déjà, les mobilisations ont fourni plusieurs résultats pour des lignes : comme celle de Nancy à Chalindrey, pour les deux lignes traversant le massif central (l'Aubrac et le Cévenol données pour condamnées depuis de nombreuses années, continuent à circuler) l'État a dû s'engager à en renouveler le matériel roulant et à investir dans leur infrastructure réseau, pour la rive droite du Rhône avec l'annonce lors des états généraux du rail en Occitanie du retour des trains de voyageurs entre Pont Saint Esprit et Nîmes et du maintien de Carcassonne à Quillan(avec en premier Carcassonne-Limoux). De nombreuses actions ont lieu pour la sauvegarde des trains de nuit, contre la fermeture de gares, pour le train jaune, la rénovation de la ligne Nantes-Bordeaux, etc..
La Convergence Nationale Rail s'emploiera sans relâche à développer la mobilisation pour le service public ferroviaire et une complémentarité progressiste et écologique des modes de transport, à l'opposé de l'anarchie de la « libre » concurrence.
La Convergence Nationale Rail, dans un courrier du 25 novembre 2016, interpellait le ministre sur tous ces aspects et lui renouvelle aujourd'hui sa demande d'audience.
Annoncé lors de son Assemblée Générale du 3 décembre 2016, la CNR élabore un PACTE du service public ferroviaire qu'elle soumettra aux candidats des élections présidentielles et législatives.

Paris le 19 décembre 2016